

DIU Sport-Santé

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Présentation

Référence formation (à rappeler dans toute correspondance) : DIB191

Responsables de l'enseignement : François Desgorces et Philippe Noirez

Forme de l'enseignement : hybride (distanciel et présentiel)

Universités partenaires : Université de Reims Champagne-Ardenne

POSTULER A LA FORMATION grâce à la plateforme C@nditOnLine

OBJECTIFS

Cette formation vous apportera les connaissances théoriques et pratiques **pour la mise à l'activité physiques ou sportive (APS) à titre préventif primaire ou à titre thérapeutique** (préventions secondaire et tertiaire), depuis la prescription d'APS par le médecin jusqu'à la pratique en club ou association sportive.

COMPÉTENCES VISÉES

L'APS concerne toutes les populations, depuis les porteurs de facteurs de risque sans symptôme jusqu'aux patients porteurs de pathologie médicale chronique dans un but de **prévenir les récurrences (cancer en rémission...) ou les complications (diabète...)**.

Programme

ORGANISATION

Référence formation : DIB191

Volume horaire : 105,5 heures

Rythme : 7 modules de deux - trois jours

Lieu : Paris

Calendrier :

Module 1 : 3 au 5 janvier 2022 (U Paris/INSEP)

Module 2 : 19 et 20 janvier 2022 (visio/INSEP)

Module 3 : 9 et 10 février 2022 (visio/INSEP)

Module 4 : 16 et 17 mars 2022 (visio/INSEP)

Module 5 : 13 et 14 avril 2022 (visio/INSEP)

Module 6 : 18 et 19 mai 2022 (visio/INSEP)

Module 7 : 22 et 23 juin 2022 ((visio/INSEP)

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

La formation comporte des enseignements théoriques et des ateliers pratiques avec présentation :

* des contenus, bénéfices et risques des différents types d'Activités Physiques ou Sportives (APS)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

- * des caractéristiques des principales pathologies chroniques et des bénéfices et risques (sécurisation) de pratiques d'APS dans leur traitement
- * des épreuves d'évaluation des différentes aptitudes énergétiques et motrices (principes, indications techniques et protocoles, interprétation)
- * des prescriptions d'APS pour différentes catégories de patients (jeunes, adultes, seniors, femmes enceintes), et de pathologies (métaboliques, cardiaques, vasculaires, pulmonaires, rénales, neurologiques, musculaires, cancéreuses...)
- * d'ateliers pratiques d'éducation thérapeutique à différentes APS et différents types de patients, pour des enseignants d'APAS (Activités Physiques Adaptées et Santé), des éducateurs sport-santé et des éducateurs sportifs

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES D'ENCADREMENT

Responsables pédagogiques :

- * Professeur Philippe Noirez
- * François Desgorces (MCF)

Ressources matérielles : Afin de favoriser une démarche interactive et collaborative, différents outils informatiques seront proposés pour permettre :

- * d'échanger des fichiers, des données
- * de partager des ressources, des informations
- * de communiquer simplement en dehors de la salle de cours et des temps dédiés à la formation.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION ET D'EN APPRÉCIER LES RÉSULTATS

Au cours de la formation, le stagiaire émerge une feuille de présence par demi-journée de formation en présentiel et le Responsable de la Formation émet une attestation d'assiduité pour la formation en distanciel.

À l'issue de la formation, le stagiaire remplit un questionnaire de satisfaction en ligne, à chaud. Celui-ci est analysé et le bilan est remonté au conseil pédagogique de la formation.

Admission

- * Éducateurs sportifs d'un niveau de formation suffisant (licence STAPS, BPJEPS ou équivalents) comportant des connaissances en anatomie, biochimie, physiologie humaine générale et adaptées à l'exercice.
- * Médecins (du sport ou non) et autres personnels de santé souhaitant mettre leurs patients, notamment sédentaires, à l'APS dans un but thérapeutique, avec une prescription d'APS.

PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire hormis les diplômes liés aux titres que doivent détenir les futurs inscrits (cf. personnes autorisées à s'inscrire dans rubrique "Admission")

LES CLEFS DE LA RÉUSSITE

Des fiches pratiques sont à votre disposition sur la page <http://www.reussir-en-universite.fr/index.html>.

Droits de scolarité :

FRAIS DE FORMATION* selon votre profil

- * Toute personne bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle : **1500 €**
- * Toute personne finançant seule sa formation : **1200 €**

+

FRAIS DE DOSSIER* : 300 € (à noter : si vous êtes inscrit(e) en Formation Initiale à Université de Paris pour l'année universitaire en cours, vous n'avez pas de frais de dossier – certificat de scolarité à déposer dans CandidOnline)

**Les tarifs des frais de formation et des frais de dossier sont en attente de validation par les instances de l'Université.*

Date de début de candidature : 6 juin 2021

Date de fin de candidature : 3 déc. 2021

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation

Date de début de la formation : 10 janv. 2022

Et après ?

POURSUITE D'ÉTUDES

Vous pouvez toujours compléter ou acquérir de nouvelles compétences en vous inscrivant à d'autres diplômes d'université, des formations qualifiantes ou des séminaires.

Contacts

Responsable(s) pédagogique(s)

Philippe Noirez

Responsable(s) pédagogique(s)

François Desgorces

Secrétariat pédagogique

du.sport-sante@scfc.parisdescartes.fr

Formation Continue

Centre de ressources FC_STAPS

odg.fc.staps.sh@u-paris.fr

En bref

Composante(s)

UFR STAPS

Modalité(s) de formation

- Formation continue

Lieu de formation

Site Lacretelle

Pour en savoir plus, rendez-vous sur > u-paris.fr/choisir-sa-formation